

En d'autre termes, nous ne possédons aujourd'hui aucun dossier qui indique avec certitude jusqu'à quel point ont augmenté les cours des denrées soustraites au plafond des prix.

Lorsqu'on parle de prix maximums, on songe immédiatement à l'exploitation qui se pratique par tout le pays; aux trucs du marché noir. Il ne m'est pas permis de revenir sur celle que j'ai mentionnée l'autre jour, et dont la responsabilité retombe sur la Banque Provinciale du Canada. Je ne ferai aucunement allusion aux détails qui pourraient nuire aux causes instruites ou qui doivent l'être, mais le ministre de la Justice (M. St-Laurent) a prétendu, l'autre soir, qu'on n'avait aucune raison de blâmer la banque en général. Je lui signalerai qu'en me fondant sur les renseignements que j'ai obtenus, il paraîtrait que, des 83 succursales sur lesquelles l'investigation a porté, 80 se sont rendues coupables d'infractions aux règlements. Il s'est produit des irrégularités et, qui plus est, alors que toutes les autres banques canadiennes étaient disposées à s'acquitter de leur devoir et désireuses de le faire, la Banque Provinciale ne s'est nullement montrée soucieuse de se conformer aux instructions de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et, en fait, a négligé, dans bien des cas, de répondre aux demandes de la Commission. C'est un exemple, parmi bien d'autres par tout le Canada, où il ne s'agit pas simplement d'irrégularités ordinaires. En l'espèce, il y a eu contrefaçon. On a forgé des coupons, dont l'un comportait jusqu'à 10,000 livres de beurre et la quantité globale en jeu comprenait un million et demi de livres de beurre et beaucoup de sucre. Cela se retrouve également dans d'autres régions. Le rapport de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada indique dans une certaine mesure l'étendue de ces escroqueries au Canada. A mon sens, on n'intente pas les procès qui s'imposent en l'occurrence avec la célérité et l'assurance qu'exigent les circonstances.

Le budget n'envisage que l'augmentation des prix, la pénurie de matériaux, la nécessité de produire et l'émigration de Canadiens. Le Gouvernement a présenté un budget auquel s'applique très bien les paroles du très honorable M. Fielding, prononcées il y a plusieurs années:

Il promet, prépare, propose, retardé et finit par ne rien modifier.

En 1945, on nous avait promis que le budget de 1946 réduirait sensiblement l'impôt; du moins, c'est ce que le très honorable ministre nous avait donné à entendre. La prodigalité, toutefois, est le trait caractéristique du budget. On y voit que le Gouvernement continue d'engager sans compter des dépenses

[M. Diefenbaker.]

facultatives et que le ministre, bien qu'il désire sincèrement abaisser les frais, ne peut avoir raison de la bureaucratie qui occasionne ces frais excessifs.

Il est évident, en outre, que l'esprit de milliardaire, fruit de la guerre, anime toujours la bureaucratie qui a préparé le budget. Il y a, par exemple, une dépense de guerre qui a fait l'objet d'un avertissement à la Chambre. Il s'agit de l'aménagement de *Cornwallis* en Nouvelle-Ecosse. Certains ont signalé l'inutilité de cet établissement, mais on a poursuivi les travaux, et on les a terminés le 30 novembre 1944 au coût de 9 millions de dollars. A quoi a-t-elle servi? Pendant le conflit, l'opposition a approuvé sans critiquer les énormes dépenses du Gouvernement parce qu'elle désirait non pas l'en-traver, mais l'aider à mettre le pays sur un pied de guerre.

Nous l'avions averti, cependant, de ne pas engager cette dépense. Qu'est devenu *Cornwallis* aujourd'hui? A l'exception de quelques édifices cédés au ministère des Affaires des anciens combattants, l'établissement a fermé ses portes; le pays n'en retire donc absolument rien. Le budget prouve que tant que le Gouvernement actuel tiendra les rênes, on ne maîtrisera pas la prodigalité irréfléchie parce que personne ne peut exercer la haute main sur ceux qui voient aux dépenses.

L'hon. M. ABBOTT: Balivernes!

M. DIEFENBAKER: Je vais signaler deux ou trois dépenses que l'on pourrait supprimer.

L'hon. M. ABBOTT: Très bien.

M. DIEFENBAKER: Si le ministre de la Défense nationale (M. Abbott) désire poser des questions, j'y répondrai, mais je ne sais à quoi m'en tenir lorsqu'il se contente de marmonter des monosyllabes.

L'hon. M. ABBOTT: J'ai simplement dit "Très bien", monsieur l'Orateur.

M. DIEFENBAKER: Je suis heureux que vous m'approuviez.

L'hon. M. ABBOTT: Je ne m'exprimais pas en monosyllabes.

M. DIEFENBAKER: Je suis heureux de l'apprendre, parce que l'honorable député est membre du cabinet.

M. TUCKER: Avant de poursuivre, l'honorable député peut-il nous indiquer le total des économies en question?

M. DIEFENBAKER: L'adjoint parlementaire devrait patienter quelque peu. L'honorable député n'est pas membre du cabinet, groupe dont je traite en ce moment.

M. TUCKER: Vous ne devriez pas refuser de répondre à une telle question.